



Séance du conseil d'administration du Cnous
du 27 février 2017

Délibération CA-2017-02-27-5
Création d'une centrale d'achats

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010
et le 24 novembre 2016,
Vu le projet de règlement intérieur de la centrale d'achat,
Vu le modèle de convention d'adhésion à la centrale d'achats,*

- **Point de l'ordre du jour**
 - 5. Création d'une centrale d'achats
- **Entendu l'exposé de Monsieur Emmanuel GIANNESINI, Président du Cnous, et de Madame Marie MESSAGE, Directrice générale déléguée du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Le Conseil d'administration approuve la création d'une centrale d'achat telle que présentée dans les documents remis en séance.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à la majorité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 28
Quorum : 10
Nombre de membres participant à la délibération : 18
Nombre de procurations : 7
Abstentions : 2
Pour : 23
Contre : 0

Fait à Vanves, le 13 mars 2017



Emmanuel GIANNESINI

Pièces jointes : Le projet de règlement intérieur de la centrale d'achats et le modèle de convention d'adhésion.